

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL-SEANCE ORDINAIRE du mercredi 09 septembre 2026

Légalement convoqué le 03 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance d'installation le mercredi 9 septembre 2026, à 19h, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Séverine DEBUS, Maire.

Présents : Mmes et MM. Jean-Claude RUGGERI, Quentin MOLLARD, Bénédicte DA MOURA, Fouad SALAH, Charlotte COGNAT, Thierry PLANÇON, Daphné CORDIER, Muhammed YLMAZ, Bertrand BONNAMOUR, Françoise BAILLY, Franck RODRIGUES, Catherine LANÇON, Salih BERTAN, Damien LAMBERT, Jean-Pascal THOMASSET, Renaud DONZEL, Bernard TAVERNIER, Isabelle LAGNIER, Annick SERRE* arrivée à 19h30

Absents excusés : Maëlys AGUAYO pouvoir à Séverine DEBUS,

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 21 jusqu'à délibération N°DL2026-73, 22 ensuite

Nombres de pouvoirs : 1

Nombre de membres votants : 23

DL2026-78 : Tarifs restauration scolaire et garderie 2026/2027

Rapporteur Mme Bénédicte DA MOURA

Chaque année le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'évolution des tarifs périscolaire (restauration scolaire, garderie du matin et du soir).

Compte tenu de l'augmentation très minime des prix du fournisseur RPC, il est proposé de reconduire les tarifs de la restauration scolaire à l'identique de ceux appliqués pour l'année scolaire 2025/2026.

Il est également proposé de conserver les tarifs de garderie périscolaire à leur niveau de 2025/2026, comme suit :

➤ **Garderie**

- 1 euros la demi-heure toute tranche horaire commencée étant due.
- ✓ Étant précisé que la facturation sera mensuelle et que le mois sera dû au-delà d'un retard dans l'année, de prise en charge de l'enfant par la personne habilitée à le faire à l'heure convenu lors de l'inscription.
- ✓ Une pénalité de 25 euros par retard sera en outre appliquée pour les parents ne respectant pas les horaires de fin du service. (18h)

➤ **Restauration scolaire**

- 6,05 Euros maternelle
- 6,45 Euros primaire
- 5,85 Euros adultes – personnel mairie
- 8,50 Euros extérieurs occasionnels



Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le 23/09/2026

ID : 001-210102695-20260909-782026-DE



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL-SEANCE ORDINAIRE du mercredi 09 septembre 2026

- ✓ Etant précisé que les enfants scolarisés en ULIS se verront appliquer le tarif des élèves résidant à Nantua soit 6,05 Euros maternelle et 6,45 Euros primaire ; considérant que les familles concernées n'avaient pas le choix du lieu de scolarisation de leur enfant.

Cela étant exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE a :

- **Approuvé les** tarifs de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire tels que proposés ci-dessus à compter de la rentrée scolaire 2026/2027

Le Secrétaire de Séance,
Damien LAMBERT



Le Maire,
Séverine DEBUS

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Nantua le.....
Publication ou affichage le
Séverine DEBUS, Maire de Nantua*